

# PROCÈS-VERBAL

Les Producteurs de bovins du Québec

**NON APPROUVÉ**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA 44<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC, TENUE LE JEUDI 4 AVRIL 2019 À L'HÔTEL TRAVELODGE QUÉBEC**

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

Le président des Producteurs de bovins du Québec (PBQ), M. Claude Viel, procède à l'ouverture de l'assemblée à 15 h 15. Environ 210 délégués, producteurs et invités sont présents à cette assemblée syndicale.

### **2. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

**SUR PROPOSITION DE M. Normand Dumais, appuyée par M. André Couture, il est unanimement résolu d'adopter les mêmes règles de procédure que celles suivies par l'assemblée générale annuelle du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*.**

### **3. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**SUR PROPOSITION DE Mme Thérèse G. Carbonneau, appuyée par M. Réal Marcoux, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.**

### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Mme Thérèse G. Carbonneau, appuyée par M. Réal Marcoux, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour suivant :**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption des règles de procédure
3. Adoption de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2018
6. Adoption du *Rapport annuel des activités 2018*
7. Adoption d'une résolution pour modifier les *Règlements généraux* afin que la fin d'année financière des PBQ se termine au 31 octobre de chaque année
8. Affaires générales
9. Levée de l'assemblée

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2018**

**SUR PROPOSITION DE M. Philippe Alain, appuyée par M. André Tessier, il est unanimement résolu de procéder à une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de bovins du Québec du 5 avril 2018.**

### **6. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2018**

**SUR PROPOSITION DE M. Normand Dumais, appuyée par M. François Cloutier, il est unanimement résolu d'approuver le *Rapport annuel des activités 2018* des Producteurs de bovins du Québec tel que remis aux délégués.**

### **7. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR MODIFIER LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX AFIN QUE LA FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE DES PBQ SE TERMINE AU 31 OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE**

CONSIDÉRANT l'article 20 des *Règlements généraux des Producteurs de bovins du Québec*, qui prévoit que tout amendement doit être soumis par le conseil d'administration et adopté par une résolution appuyée des deux tiers des voix exprimées par les délégués présents à l'assemblée générale annuelle convoquée à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au changement de la fin d'année financière pour que celle-ci soit dorénavant fixée au 31 octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que la présente assemblée a été dûment convoquée à cette fin;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des Producteurs de bovins du Québec adopte les modifications suivantes aux *Règlements généraux des Producteurs de bovins du Québec* :**

**RÉSOLUTION MODIFIANT LES *RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC***

***Loi sur les syndicats professionnels***

**(L.R.Q., c. S-40, a. 4; RLRQ, M-35.1, r.157, a.7)**

1. L'article 7 des *Règlements généraux des Producteurs de bovins du Québec* est modifié de la manière suivante :

« 7. L'exercice financier des Producteurs de bovins du Québec s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre. »;

2. L'article 8 des *Règlements généraux des Producteurs de bovins du Québec* est modifié de la manière suivante :

« 8. a) L'assemblée des membres est convoquée chaque année par le conseil d'administration, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice financier. (...) ».

3. Les présentes modifications entreront en vigueur le 31 mai 2019.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**8. AFFAIRES GÉNÉRALES**

Aucun sujet n'est abordé.

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR PROPOSITION DE M. Hervé Garon, appuyée par M. Claude Thouin, il est unanimement résolu de lever la séance de l'assemblée à 15 h 30.**

---

CLAUDE VIEL  
Président

---

ANDRÉ ROY  
Directeur général et secrétaire-trésorier